



Le Saint-Siège

*DISCOURS DU PAPE PIE XII AUX PARTICIPANTS AU CONSEIL INTERNATIONAL DE LA CHASSE**

Jeudi 12 décembre 1957

Le Conseil International de la Chasse, auquel vous appartenez, Messieurs, se propose depuis plusieurs dizaines d'années de pourvoir à la protection et à la multiplication judicieuse du gibier dans le monde entier. Une association internationale s'imposait pour mener à bien cette entreprise car il était nécessaire de coordonner des données scientifiques et pratiques fort diverses et susceptibles de varier grandement d'une nation à l'autre. Ce sont d'abord les informations sur la situation du gibier lui-même, ses conditions de vie, ses migrations, sa reproduction. Ce sont aussi les lois dont il fait l'objet dans chaque pays : temps et mode de chasse, mesures de défense et développement des réserves. La collaboration des juristes et des naturalistes ne pouvait devenir vraiment efficace qu'en posant les problèmes sur le plan international ainsi que vous l'avez fait depuis longtemps.

En poursuivant un but qui pourrait sembler à certains de moindre intérêt, vous préservez en réalité de précieux éléments du patrimoine de l'humanité, et à ce titre Nous Nous réjouissons de l'influence que confère à votre Conseil le haut patronage de nombreuses personnalités.

Avant d'être une ressource alimentaire, en effet, le gibier constitue une part notable de la faune terrestre. Plus s'approfondissent les études des savants et mieux l'on voit l'importance et l'utilité de nombreuses espèces traditionnellement considérées comme nuisibles. Il est arrivé malheureusement que, s'appuyant sur des jugements erronés, une chasse effrénée ait complètement exterminé certains animaux dont il faut regretter la disparition, non seulement pour les travaux des naturalistes mais aussi et d'abord pour l'harmonieux équilibre de la faune et de la flore de la région. C'est finalement l'habitat de l'homme qui s'en trouve plus ou moins modifié, au point d'influer sur les cultures et la vie même d'une population.

De là il est facile de saisir l'importance d'une surveillance méthodiquement organisée sur le plan

international et soutenue par des textes législatifs adéquats.

Ces brèves réflexions suffiront à vous montrer, Messieurs, que Nous mesurons l'intérêt de vos réunions et que Nous en souhaitons de fructueux résultats. Votre venue à Rome aura été pour Nous l'occasion agréable de vous recevoir et d'implorer les faveurs divines sur vous, sur vos familles, et sur toutes les personnes que vous désirez recommander à Nos prières. À tous Nous accordons bien volontiers une paternelle Bénédiction apostolique.

* *Discours et messages-radio de S. S. Pie XII, XIX,*

Dix-neuvième année de Pontificat, 2 mars 1957 - 1er mars 1958, pp. 659-660

Typographie Polyglotte Vaticane
